

Conférence avancée sur

le Financement et les sûretés

Les 27 et 28 janvier 2015

Hôtel Omni Mont-Royal • Montréal

Profitez de l'expertise et de l'expérience de

RBC Banque Royale

IRR Conseil

MNP

Banque Nationale du Canada

Sous la coprésidence de



Hubert Sibre
Associé
DAVIS



Kiriakoula Hatzikiriakos
Conseillère juridique senior,
Section Commercial-International,
Affaires juridiques
Banque Nationale du Canada

Inscrivez-vous à notre

ATELIER DE TRAVAIL INTERACTIF

La restructuration et le financement
d'une entreprise en difficulté : du
commencement des troubles financiers
aux possibilités de financement pour
une restructuration réussie

FINANCEMENT

- Le financement des acquisitions du marché intermédiaire
- Les particularités liées au financement des projets de construction et de développements immobiliers
- Le financement des projets miniers
- Aspects juridiques de l'affacturage

SÛRETÉS

- La rédaction de la sûreté : éviter une dispute ultérieure entre créanciers
- Transactions transfrontalières Canada/Mexique : considérations dans la prise de sûretés
- Exécution des sûretés sur les biens intangibles

DE PLUS!

- Prévion législative : les changements dans les lois que les professionnels en financement devront connaître
- L'impact des nouvelles dispositions du *Code de procédure civile* sur l'exécution des sûretés
- Les baux commerciaux et les conventions de jouissance paisible : les clauses qui ont un impact sur les prêteurs

L'Institut Canadien fera reconnaître cette conférence par le Barreau du Québec.



Réservez au 1-877-246-4832 • www.InstitutCanadien.com/Suretes



@Institut_Can #SuretesIC

Le domaine du financement et le marché transactionnel commence à voir plus d'activité. Les entreprises québécoises refont tranquillement surface sur le marché financier :

- Les **transactions de financement des acquisitions du marché intermédiaire** sont en croissance
- La gestion des risques du **financement des projets de construction et des projets immobiliers au Québec** devient de plus en plus importante
- Plusieurs **projets miniers et énergétiques** ont été relancés
- Les entreprises cherchent à accéder à des fonds pour **prendre de l'expansion, fusionner et mettre en marché un nouveau produit**
- Les **développements législatifs** ont un impact sur la prise et l'exécution de sûretés

En tant que professionnel, vous êtes appelé à conseiller les prêteurs sur la gestion des risques associés aux transactions de financement et à conseiller vos clients sur les différentes alternatives et structures de financement, en tenant compte des tendances et développements juridiques du marché. La **Conférence avancée sur le FINANCEMENT et les SÛRETÉS** de l'Institut Canadien est la seule conférence annuelle au Québec portant spécifiquement sur les différentes tendances en matière de financement, ainsi que sur les stratégies pour prendre et exécuter vos sûretés pour protéger les droits de vos clients.

Par la voie d'un programme entièrement renouvelé prévu pour les 27 et 28 janvier prochain, obtenez les dernières informations financières, juridiques et d'affaires provenant de *DAVIS • IRR Conseil • MNP • RBC • Lavery • Borden Ladner Gervais • Galicia (Mexique) • Dentons • Stikeman Elliott • Banque Nationale du Canada • McCarthy Tétrault* qui répondent à vos défis actuels, incluant :

- Pour mieux gérer vos transactions : une perspective d'affaires sur le financement des acquisitions du marché intermédiaire
- Les particularités liées au financement des projets de construction et de développements immobiliers au Québec
- Le financement des projets miniers : avantages et inconvénients des « streaming agreements » pour chacun des acteurs
- La négociation stratégique de différents types de conventions entre créanciers
- Les aspects juridiques de l'affacturage
- Considérations pratiques et légales liées au financement et à l'exécution des sûretés sur les biens intangibles
- Transactions transfrontalières Canada/Mexique : prise de sûretés et autres considérations
- Les changements dans les lois que les professionnels en financement devront connaître
- Les baux commerciaux et les conventions de jouissance paisible : les clauses qui ont un impact sur les prêteurs
- Et plus!

Vous ne pouvez vous permettre de manquer cet événement unique!
Réservez votre place dès aujourd'hui en composant le 1-877-246-4832.

UNE CONFÉRENCE QUI RÉPOND AUX BESOINS ET DÉFIS DES

Avocats pratiquant dans le domaine de/des :

- droit bancaire et services financiers
- litige bancaire
- financement structuré, produits financiers et crédit-bail
- financement des entreprises
- financement de projet
- crédit aux entreprises
- insolvabilité, faillite et restructuration
- financement immobilier
- titrisation d'actifs

Les institutions financières et plus particulièrement leurs :

- Banquiers et conseillers financiers
- Vice-présidents, directeurs :
 - comptes/créances spéciales
 - prêts spéciaux
 - prêts commerciaux
 - crédit et service de recouvrement
 - section commerciale
- Conseillers juridique & conformité

Syndics de faillite et Conseillers en restructuration

Notaires

Entreprises publiques ou privées

- Gestionnaires de comptes
- Directeurs de crédit
- Chef de la gestion des risques crédits
- Vice-présidents, directeurs des affaires juridiques et conseillers juridiques
- Contrôleurs
- Vice-présidents finance

Organismes gouvernementaux et plus particulièrement leurs :

- Surintendants de faillite
- Directeurs de portefeuille
- Conseillers en gestion / risque de crédit
- Vérificateurs
- Agents de recouvrement
- Vice-présidents, directeurs affaires juridiques et conseillers juridiques
- Agents de recherche en droit

Compagnies d'assurance-titres



Pour recevoir des offres spéciales et des mises-à-jour de nos programmes, veuillez vous abonner à notre liste de distribution ici :

www.institutcanadien.com/listededistribution

Les frais d'inscription à cet événement et les dépenses qui s'y rattachent sont des dépenses admissibles aux fins de la Loi 5 (*Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre*) pour la formation de vos employés. Un reçu sera remis à chaque participant.

Lundi 26 janvier 2015

13h30 à 17h00 (*Inscriptions à 13h00*)

La restructuration et le financement d'une entreprise en difficulté : du commencement des troubles financiers aux possibilités de financement (et autres options vis-à-vis un bilan en détresse) pour une restructuration réussie



Nicholas Scheib

Avocat

Scheib Legal / Étude légale

Les participants auront l'occasion d'explorer ce qui se passe et ce qu'il faut faire – à la fois de la perspective d'une entreprise débitrice et d'un créancier – lorsqu'une entreprise est en difficulté financière et se voit dans l'obligation de restructurer son bilan. Parmi les sujets couverts :

Que se passe-t-il lorsqu'un prêt devient « special » ?

- Reconnaître le problème et déterminer les options lorsqu'un prêt cesse d'être performant
- Lorsqu'un prêt à demande n'est pas remboursable sur demande – les enseignements de *Banque de Montréal c. TMI-Éducation.com inc. (Syndic de)* (Cour d'appel du Québec): comment éviter les pièges

Les options de financement pour la restructuration des entreprises

- Les modes de financement alternatifs
 - Le financement temporaire sous la LFI et la LACC : "Creeping roll-up DIPs" de *Cow Harbour à Bombay, Bowring & Benix*
 - Le financement sur les actifs (ABL) : une solution de financement basée sur les sûretés
 - Le gouvernement à la rescousse : le rôle des créances subordonnées (prêts mezzanines)
 - L'affacturage et les prêts au taux d'intérêts élevé : les prêteurs de derniers recours
- La restructuration opérationnelle et corporative pour alléger un bilan non-liquide ou surchargé
 - La vente d'actifs sous la LFI et la LACC
 - La résiliation d'un bail et d'autres contrats sous la LFI et la LACC
 - Les arrangements corporatifs et l'alchimie de transformer une dette en équité: gérer les prêts bancaires d'entités insolvables par le biais de la LCSA et la LSAQ – les enseignements de *Yellow Media, AbitibiBowater et Mega Brands*

Ce que les participants ont aimé de notre Conférence avancée sur le Financement et les sûretés 2014 :

J'ai aimé...

- ... la pertinence des sujets
- ... les documents et les conférenciers
- ... la variété des sujets
- ... le caractère « avancé » des sujets
- ... les conseils pratiques
- ... les sujets étaient très intéressants
- ... la diversité des sujets
- ... la qualité des conférenciers

Mardi 27 janvier 2015

7h30 **Inscriptions et café servi**

8h30 **Allocution d'ouverture du président de la première journée**



Hubert Sibre

Associé

DAVIS S.E.N.C.R.L./LLP

DISCUSSION STRATÉGIQUE

8h45 **Le financement des acquisitions du marché intermédiaire**

Animatrice



Kiriakoula Hatzikiriakos

Conseillère juridique senior

Section Commercial-International, Affaires juridiques

Banque Nationale du Canada

Panélistes



Tony Loffreda, CPA (Illinois)

Vice-président régional

Services financiers commerciaux, Ouest du Québec

RBC Banque Royale



Richard Morrison, CPA, CA, CFA

Finance et investissement

IRR Conseil



Patrick Khouzam

Vice-président principal & Directeur

MNP Financement d'entreprise Inc.

- Financement des acquisitions :
 - Une revue actuelle du marché des capitaux : marché au Québec
 - Normes, critères, conditions
 - Cycle de vente des entreprises
 - Succession
 - Défis et solutions de financement
- Participations minoritaires au capital-actions et relève entrepreneuriale
- Évaluer et structurer le financement des acquisitions du marché intermédiaire
- Trouver l'équilibre entre les besoins des institutions financières et ceux des clients
- Comment exploiter une entreprise dans le cadre d'une acquisition
- Meilleures pratiques pour structurer le financement
- L'évolution du contenu des documents de prêt

10h15 **Pause-café et réseautage**

10h30 **Les particularités liées au financement des projets de construction et de développements immobiliers au Québec**



Julie Doré

Associée

BCF AVOCATS D'AFFAIRES I BUSINESS LAW

Janie Chaloux

Associée

BCF AVOCATS D'AFFAIRES I BUSINESS LAW

- Les diverses structures de projets immobiliers au Québec
- Les diverses formes de financement disponibles : au-delà du financement traditionnel
- Adapter les modalités de financement à la structure du projet
- Adapter les modalités de financement à la réalité du marché de la construction au Québec
- La gestion des risques juridiques et d'affaires
- Conseils pour les prêteurs et les emprunteurs

11h30 **Le financement des projets miniers : ce que vous devez savoir sur les « streaming agreements »**



Benjamin D. Gross

Associé

Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. • AVOCATS

- Comprendre la nature d'un « streaming agreement » et le différencier des structures de financement traditionnel dans le domaine minier
- Les avantages et inconvénients des « streaming agreements » pour chacun des acteurs
- Les clauses clés
- Comment structurer les sûretés et autres garanties y découlant

12h30 **Dîner et réseautage pour les participants et les conférenciers**

13h30 **Exercice des droits hypothécaires à travers l'œil de plaideurs**



Hubert Sibre

Associé

DAVIS S.E.N.C.R.L./LLP



Annie Claude Beauchemin

Avocate

DAVIS S.E.N.C.R.L./LLP

- Problème d'interprétation des termes contractuels
- Rédaction de la sûreté : comment éviter une dispute ultérieure entre créanciers
- Enregistrement de sûretés pour les locataires / prêteurs / crédit-bailleurs hors Québec
- Rédaction stricte pour le préavis d'exercice : l'erreur est-elle fatale?
- La sûreté est l'accès à un principal : surveiller la dette
- Délais à garder en tête
- Devoir d'information envers les cautions
- Jurisprudence récente sur l'exercice des droits hypothécaires

14h30 **Pause-café et réseautage**

14h45 **Relevant Aspects of Cross-border Financing : Mexico/Canada**



Pierre B. Côté

Associé

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.



Humberto Pérez Rocha

Partner

Galicia Abogados S.C. (Mexique)



Arturo Perdomo Jiménez

Partner

Galicia Abogados S.C. (Mexique)

- Private international law rules applicable to a Mexico/Canada cross-border transaction
- Common forms of financing in Mexico
- Common forms of security in Mexico
- Capital markets
- Tax implications – withholding tax rates
- Jurisdiction
- Process agent
- Overview of insolvency legislation

* La présentation sera faite en anglais.

15h45 **Sûretés, propriété intellectuelle (PI) et biens intangibles**



Madeleine Lamothe-Samson

Associée, Avocate, Agente de marques de commerce

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Julie Himo

Associée

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.

- Les biens intangibles comme mode de financement : comment maximiser leur potentiel
- Les particularités de certains actifs de PI pouvant faire l'objet d'une sûreté
- La prise et l'exécution des sûretés sur :
 - les bitcoins
 - les bases de données
 - les sites Internet
 - les secrets de commerce et le « know-how »
 - le droit à des redevances
- Clauses et représentations à inclure au contrat de sûreté
- Impacts de la faillite du propriétaire sur la PI
- Étude de cas récents impliquant des sûretés sur des biens intangibles

17h00 **Récapitulatif de la journée et ajournement de la conférence**

Mercredi 28 janvier 2015

8h00 **Café servi**

8h30 **Allocution d'ouverture de la présidente de la deuxième journée**



Kiriakoula Hatzikiriakos

Conseillère juridique senior

Section Commercial-International, Affaires juridiques

Banque Nationale du Canada

8h45 **La négociation stratégique des conventions entre créanciers**



Claudine Millette

Associée

Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l.

- Différents types de conventions entre créanciers :
 - La convention de partage de sûretés
 - La convention de subordination
- Facteurs juridiques et d'affaires à considérer
- L'approche américaine face aux conventions entre créanciers
- L'application des conventions entre créanciers dans un contexte d'insolvabilité

10h00 **Pause-café et réseautage**

10h15 **Prévision législative : les changements dans les lois que les professionnels en financement devront connaître**

Michel Deschamps

Associé

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Sterling H. Dietze

Associé

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.

La présentation portera en principe sur les sûretés, sur les dépôts bancaires ainsi que sur l'hypothèque consentie en faveur d'un fondé de pouvoir. Dans les deux cas, les conférenciers traiteront de l'état actuel du droit et des récents changements législatifs effectués (ou anticipés).

12h00 **Dîner et réseautage pour les participants et les conférenciers**

13h00 **Le nouveau Code de procédure civile et ses impacts sur les sûretés**



Julien Archambault
DAVIS S.E.N.C.R.L./LLP

- Les principes généraux du nouveau *Code de procédure civile*
- L'impact des nouvelles dispositions sur l'exécution des sûretés
- Les modifications au régime d'exécution des jugements
- Rente et régimes de retraite : une insaisissabilité élargie?
- La saisie de valeurs mobilières et de titres intermédiés
- Les considérations pratiques lors de la prise de sûretés

14h00 **Les aspects juridiques de l'affacturage (factoring)**



Marc Lemieux
Avocat-conseil
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.

- Survol des pratiques d'affacturage dans différents marchés
- La vérification au préalable du caractère cessible des créances
- Quel droit s'applique aux relations entre les parties dans un affacturage transfrontalier?

- Quelles formalités doivent être satisfaites pour rendre l'achat des créances opposables au vendeur, au débiteur-cédé et aux tiers?
- Le débiteur-cédé peut-il invoquer à l'encontre de l'acheteur les défauts contractuels du vendeur à son égard?
- Quels sont les droits de l'acheteur de créances déjà hypothéquées en faveur de tiers?
- Quels sont les droits de l'acheteur de créances dues par un débiteur-cédé en défaut de ses obligations fiscales?
- La mise en œuvre des droits de l'acheteur

15h00 **Pause-café et réseautage**

15h15 **Les baux commerciaux et les conventions de jouissance paisible : les clauses qui ont un impact sur les prêteurs**

Steven L. Chaimberg
Associé
Lapointe Rosenstein Marchand Melançon, S.E.N.C.R.L.

16h30 **Récapitulatif de la journée et mot de clôture de la présidente de la journée**

Opportunités de commandites et d'expositions



Daniel Gellman
Directeur des commandites

TÉLÉPHONE : 1-877-927-0718 poste 7389
COURRIEL : D.Gellman@InstitutCanadien.com

© L'Institut Canadien 2014

Inscrivez-vous par téléphone, par courriel, en ligne ou remplissez et retournez le formulaire ci-dessous :

CODE DE LA FORMATION : 264F15-MTL

1 OUI ! Veuillez m'inscrire à la **Conférence avancée sur le financement et les sûretés**

FRAIS PAR PARTICIPANT	ÉCONOMISEZ 200 \$	
	Inscription et paiement avant le 19 décembre 2014	Inscription et paiement après le 19 décembre 2014
TOUS LES PRIX SONT ASSUJETTIS AUX TAXES APPLICABLES (TVQ/TPS)		
<input type="checkbox"/> Formation (sur place)	2005 \$	2205 \$
<input type="checkbox"/> Formation et Atelier	2510 \$	2710 \$
<input type="checkbox"/> Webdiffusion en direct (la formation seulement)	1495 \$	
Un cartable de tout le matériel de la formation (textes/présentations) est inclus dans les frais d'inscription des participants		
<input type="checkbox"/> Merci d'inclure une copie des documents* de la formation <input type="checkbox"/> CARTABLE ou <input type="checkbox"/> CD-ROM pour la somme de 295 \$ + 22.95 \$ de frais de transport (+ taxes en vigueur) *Imprimés et transmis dans un délai de 4 semaines suivant la formation		
<input type="checkbox"/> Je ne peux pas assister, mais je souhaite recevoir plus d'information sur l'achat d'une copie des documents de la formation		

2 Renseignements Professionnels

NOM DE LA PERSONNE _____ FONCTION _____

SOCIÉTÉ / ÉTUDE _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE () - _____ TÉLÉCOPIEUR () - _____

COURRIEL _____

TYPE D'ENTREPRISE _____ Nb D'EMPLOYÉS DANS VOTRE ENTREPRISE _____

PERSONNE DONNANT L'APPROBATION / FONCTION _____

3 Paiement

SVP facturer VISA MasterCard AMEX DISCOVER CARD

NUMÉRO _____ DATE D'EXPIRATION _____

TITULAIRE DE CARTE _____

Ci-joint mon chèque de _____ \$ incluant la TPS et la TVQ payable à l'ordre de **L'Institut Canadien**
(No de TPS - 84221 1153 RT0001) (No de TVQ - 1213679577) PBN# 106361728PG000

Virement bancaire (\$CAD) :

Merci de préciser le nom du (des) participant(s)
et le code de la formation 264F15 comme référence.

Bénéficiaire : **L'Institut Canadien**

Nom de la banque : HSBC / Compte n° 055319-001
Adresse : 150 Bloor St., suite M100, Toronto (ON)
BIC : HKBCCATT / Transit n° 10362 / Banque n° 016

DÉTAILS ADMINISTRATIFS

LIEU : Hôtel Omni Mont-Royal
ADRESSE : 1050, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, QC
TEL.: 514-284-1110

Réservations des chambres

Pour la réservation des chambres à l'Hôtel Omni Mont-Royal, appelez le 514-284-1110. Mentionnez **L'Institut Canadien** pour un rabais corporatif.

Frais d'inscription

La formation, le matériel, les pause-café, les dîners et les rafraîchissements sont inclus dans les frais d'inscription.

Politique de paiement

Le paiement devra être reçu au complet avant la date de la formation. Toutes les réductions s'appliquent au tarif de la formation uniquement (à l'exclusion de tout supplément), ne peuvent être jumelées à aucune autre offre et sont applicables dans leur intégralité lors de la commande. Les réductions de groupes sont disponibles pour les employés d'une même organisation.

Politique en cas d'annulation et de remboursement

Pour toute annulation, veuillez faire parvenir un avis écrit au plus tard dix (10) jours précédant la date de la formation. Une note de crédit vous sera alors émise. À noter, que les frais d'inscription sont remboursables, déduction faite des frais d'administration de 25%. Aucun crédit ou remboursement ne sera accordé après ce délai. Aucun préavis n'est nécessaire au remplacement d'un participant. **L'Institut Canadien** se réserve le droit d'annuler un cours si jugé nécessaire, auquel cas, sera remboursée l'intégralité des frais d'inscription. **L'Institut Canadien** n'assume aucune responsabilité pour tout changement de date ou de contenu du programme. **L'Institut Canadien** se réserve le droit d'annuler tout programme jugé nécessaire, et dans ce cas, fournira un remboursement intégral de frais d'inscription, mais ne sera pas responsable pour les billets d'avion, hôtel et autres frais engagés par les inscrits. **L'Institut Canadien** n'assumera aucune responsabilité pour tout changement de date, du lieu, des conférenciers ou de contenu du programme.

Informations erronées sur la liste d'envoi

Si vous souhaitez modifier les informations vous concernant, envoyez-nous le verso de la brochure par téléphone au 1-877-927-1563 ou par courriel à data@institutcanadien.com.



Pour les réductions de groupes et les tarifs d'industrie, contactez nous au 1-877-246-4832

Conférence avancée sur

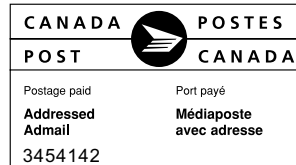
le Financement et les sûretés

Les 27 et 28 janvier 2015 • Hôtel Omni Mont-Royal • Montréal



Votre code de service prioritaire

264F15.WEB



5 options faciles pour s'inscrire



TÉLÉPHONE :
1-877-246-4832



COURRIEL :
servicealaclientele@
InstitutCanadien.com



INTERNET :
www.InstitutCanadien.com
/Suretes



TÉLÉCOPIE :
1-877-927-1563



COURRIER :
L'Institut Canadien
1329, rue Bay
Toronto, Ontario M5R 2C4

Attention service du courrier : si non délivrable au destinataire, veuillez transférer au : **Avocat financement/ services bancaires et financiers, Conseiller juridique, Notaire, Banquier, Syndic, VP Services commerciaux/prêts/crédit**



Papier recyclable

Conférence avancée sur

le Financement et les sûretés

Raisons de plus d'assister!

- » DISCUSSION STRATÉGIQUE sur le Financement des acquisitions du marché intermédiaire avec Banque Nationale du Canada, RBC Banque Royale, IRR Conseil, MNP
- » 10 nouveaux sujets
- » Prévision législative : les changements dans les lois que les professionnels en financement devront connaître
- » Gérez et atténuez les risques financiers, d'affaires et juridiques de vos clients lors de transactions de financement
- » Un cartable de tout le matériel de la formation sera fourni
- » Perspectives variées avec des professionnels, conseillers juridiques et banquiers faisant face à des défis similaires
- » La seule conférence annuelle au Québec portant sur les structures de financement, ainsi que sur les stratégies pour réaliser vos sûretés pour vous aider à protéger les intérêts financiers de vos clients